

Avis de constitution

SOCIETE « TERACAR Côte d'Ivoire » en abrégé « TCI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE ,  
Lot 10, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 23/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TERACAR Côte d'Ivoire » en  
abrégé « TCI »

Objet : • la mise en relation entre clients et transporteurs privés ou professionnels VTC ;

• - L'analyse de marché et de conseil relatives aux spécificités des métiers du taxi et aux activités de transport privé de voyageurs ;

• - La mise en place de support informationnel de TERACAR Taxi aux usagers des taxis ;

• - La recherche et suivi des préférences des utilisateurs des services fournis ;

• - L'assistance en termes d'informations et conseil aux chauffeurs, conducteurs, transporteurs sur l'utilisation du service TERACAR;

• - Les prestations de conseil et de relations publiques, activités relatives aux réseaux sociaux ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

dans toute société existante ou devant être créée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE ,  
Lot 10, Ilot 02

Dirigeant(s) M KOULATE PAUL - LANDRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02920 du 17/03/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17042/GTCA/RC/2025 du 17/03/2025

